

06

LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE

Nous travaillons depuis de nombreuses années avec des exploitants agricoles, cette activité n'a plus de secret pour notre Cabinet. Quels que soient vos projets et leur avancement, le Cabinet VENATIO se fera un plaisir de vous accompagner.

MICRO BENEFICE AGRICOLE	<ul style="list-style-type: none">• Déclaration d'ensemble de leur revenu n°2042• Présenter le détail journalier des recettes et factures• Déclaration complémentaire (n°2042 C Pro)
REEL SIMPLIFIE	<ul style="list-style-type: none">• Une déclaration spéciale (n°2139 et annexes) qui comprend : un tableau d'immobilisation et d'amortissement, un compte simplifié du résultat fiscal (2139B), un bilan simplifié (2139A) et un état des provisions non déductibles• Une déclaration d'ensemble des revenus (n°2042)
TVA	<ul style="list-style-type: none">• Déclaration de TVA n°3517

06

LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE

1 **Notre accompagnement dans la création de votre entreprise agricole**

- Bénéficiez d'une analyse pointue sur cette activité et confiez à nos experts la création de votre entreprise ou la reprise d'une exploitation déjà existante.
- Ils s'assureront que toutes les conditions de réussite soient réunies (choix du statut, contrats et déclarations diverses pour un démarrage serein de votre exploitation)

Une gestion de votre comptabilité en partenariat avec des experts de confiance **2**

Confiez-nous votre comptabilité afin de pouvoir dédier votre énergie à votre exploitation afin que nous remplissions vos obligations fiscales et sociales

3 **Un conseil dédié à la croissance de votre exploitation**

En nous confiant la tenue de votre comptabilité agricole, nos conseillers se tiendront à votre disposition pour vous aider à remplir vos obligations : (déclarations fiscales, déclarations sociales, documents juridiques). Baux ruraux, contrats de travail, PAC, DJA, etc... nous nous assurerons de la mise en conformité de ces documents obligatoires.

Préparation de votre retraite d'agriculteur **4**

Notre cabinet anticipe avec vous vos besoins pour votre retraite, vous propose des solutions, au-delà de votre régime de retraite obligatoire, en vous présentant les choix adaptés à votre situation (retraite complémentaire facultative, PEE-PERCO, PERP, assurance-vie, etc.)